

# Fonds Julie Renson Fonds Reine Fabiola Fonds d'aide aux personnes atteintes de maladie mentale et leur entourage

## Mieux soutenir les jeunes à la croisée des secteurs de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé Mentale et du Handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles

### Appel à projets visant à soutenir les organisations des trois secteurs pour leur permettre de développer une pratique intersectorielle efficace

Une initiative des Fonds Julie Renson, Reine Fabiola, d'aide aux personnes atteintes de maladie mentale et leur entourage et de la Fondation Roi Baudouin

#### Contexte

Chaque année, en Fédération Wallonie-Bruxelles, certains jeunes (16-23 ans) vivent une réalité faite de ruptures familiales, institutionnelles et de décrochages scolaires.

La difficulté de faire coïncider l'ensemble des problématiques rencontrées par ces jeunes et l'offre des services peut favoriser les jeux de « ping-pong » entre institutions qui tantôt incluent le jeune en leur sein pour l'une de ses difficultés et tantôt l'excluent pour une autre.

Face aux échecs d'accueil, deux pistes de solutions existent. D'une part, l'ouverture de plus de places d'accueil dans chacun des secteurs avec le risque d'augmenter les changements de lieux, les saucissonnages de problématiques et les risques d'exclusion. D'autre part, l'amélioration du travail en réseau entre les secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap.

Cette seconde piste semble être la plus efficace. Même si le manque de possibilités de prises en charge est une réalité dans chacun des secteurs, il ne s'agit pas de financer l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil mais plutôt de favoriser la mutualisation des ressources de lieux existants qui peuvent créer ensemble des dispositifs d'aide et de soins. Afin d'accompagner ce changement de pratiques, des dispositifs « tiers actifs » peuvent se développer. Ces lieux transversaux servent à mobiliser et soutenir le réseau intersectoriel où chaque acteur joue sa partition pour accueillir au mieux les jeunes en demande, en fonction des sollicitations.

#### Objectif

Avec cet appel, les Fonds santé mentale et la Fondation Roi Baudouin visent à **soutenir la formalisation de « tiers actifs » existants ou la création de nouveaux « tiers actifs », sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

En effet, installer une collaboration active, organisée et pérenne demande une coordination qui nécessite du temps et des moyens. Or, ce type de budget est rarement disponible pour les organisations des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap.

# Fonds Julie Renson

## Fonds Reine Fabiola

### Fonds d'aide aux personnes atteintes de maladie mentale et leur entourage

#### Public-cible

Cet appel s'adresse à toutes les organisations issues des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap qui accompagnent les jeunes (16-23 ans) qui rencontrent des difficultés complexes, sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Soutien

Les organisations sélectionnées recevront un **soutien financier direct, pouvant se situer dans une fourchette allant de 0 à 40.000 €**, afin soit d'aider à la formalisation de collaborations visant à mettre en place de nouveaux « tiers actifs », soit de renforcer les collaborations déjà à l'œuvre dans des « tiers actifs » déjà existants.

Le montant du soutien demandé devra être en adéquation avec les postes budgétés couvrant l'ensemble des frais nécessaires à la mise en place ou à la consolidation des collaborations intersectorielles au cœur de la candidature.

#### Critères de recevabilité et de sélection

##### Recevabilité

1. Le dossier de candidature est dûment complété.
2. Le dossier de candidature est introduit dans les délais prévus.
3. La projet n'a pas une finalité commerciale.
4. Le « tiers actif », existant ou envisagé, est localisé et actif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

##### Sélection

1. Le projet de « tiers actifs » repose sur une **vision partagée** des partenaires des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap et un **engagement formel** de l'ensemble de ces partenaires (par exemple, via une convention de partenariat indiquant les apports respectifs en temps de travail, locaux, accueil, ...).
2. Le projet de « tiers actifs » est construit de **manière participative**, en impliquant les jeunes, afin d'en garantir la qualité optimale.
3. Le projet de collaboration renforce bien les **relations entre les secteurs** de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap. D'autres secteurs, comme par exemple l'enfance ou l'enseignement, peuvent également s'y associer.
4. Le projet de collaboration garantit la **continuité dans l'accueil** des jeunes qui rencontrent des difficultés complexes.
5. Le projet de collaboration est construit de manière telle qu'il s'assure une certaine **pérennité**.
6. Le projet de collaboration est pensé avec un processus d'**évaluation** propre.

# Fonds Julie Renson

## Fonds Reine Fabiola

### Fonds d'aide aux personnes atteintes de maladie mentale et leur entourage

#### Planning & dossier de candidature

- Date limite de dépôt du dossier de candidature : 16/09/2025
- Annonce des pratiques sélectionnées : mi-décembre 2025
- Les organisations intéressées ne peuvent se porter candidates qu'en remplissant un dossier de candidature en ligne, via le website [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be).

#### Contact

- Pour des informations générales (comme les renseignements pratiques et techniques relatifs au dépôt du dossier de candidature), T 02/500.45.55 ou [proj@kbs-frb.be](mailto:proj@kbs-frb.be).
- Pour des informations spécifiques sur le contenu de cet appel, vous pouvez contacter :
  - Pascale Prête, T 02 549 02 92 ou [prete.p@kbs-frb.be](mailto:prete.p@kbs-frb.be),
  - Yves Dario, T 02 549 61 73 ou [dario.y@kbs-frb.be](mailto:dario.y@kbs-frb.be).